



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Vingt Septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2016

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 21 - Votes pour : 21 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

**Étaient présents :** M. AUFFRET - G. BARRA - JL. GIRAUD, **Adjoints**

S. ALLEG - S. ARNOULD - A. DUBOIS - J. HENSELER - C. LUBRANO LAVADERA - A. PELLEGRINO - A. RASKIN - E. MENUT - J. RAYNAUD - J. TOCQUER - M. RAYNAUD - S. LELUIN **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés :** R. AUBAULT (pouvoir donné à A. PELLEGRINO) - S. BEURRIER (pouvoir donné à S. LELUIN) - W. DUBOSQ (pouvoir donné à M. AUFFRET) - N. PERRICHON (pouvoir donné à C. BOUGE) - A M GAUBERTI (pouvoir donné à E. MENUT) - C. VELAY

**Absent :** A. CELKA

**ACTIVITE ACCESSOIRE : RENOUELEMENT**

**VU** la délibération en date du 18 novembre 2014 prévoyant la création d'une activité accessoire, Mme MOLINERI ayant une mission d'accompagnement psychologique des tourrettans,

**VU** la durée de cette activité accessoire, initialement de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et prolongée 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 par délibération n°2015-05-19/008 du 19 mai 2015,

**VU** la délibération du 10 décembre 2015, renouvelant l'activité accessoire d'une année,

**CONSIDERANT** que Mme MOLINERI reçoit une fois par semaine le jeudi les tourrettans ayant besoin d'une aide ponctuelle, psychologique,

**CONSIDERANT** que les missions de Mme MOLINERI ont surtout porté sur un accompagnement des élèves tourrettans en partenariat avec les écoles élémentaire et maternelle,

**CONSIDERANT** le bilan réalisé, il est souhaitable de prolonger son contrat pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**CONSIDERANT** qu'il convient de compléter la durée d'intervention de Mme MOLINERI, qui actuellement est présente 3h/semaine, compte tenu des demandes des tourrettans, soit une heure en plus par semaine.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

**DECIDE**

- **DE PROLONGER** l'activité accessoire de Mme Hélène MOLINERI d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour 4h/semaine.
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au BP 2017 M14, chapitre 012,
- **DE DONNER** à M. le Maire tous les pouvoirs pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.*

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE